

LETTRE DE SAINT AUGUSTIN  
A BONIFACE, ÉVÊQUE DE CATAQUE,  
SUR LE BAPTÊME DES PETITS ENFANTS<sup>1</sup>

1. Tu me demandes « si les parents nuisent à leurs petits enfants baptisés, lorsqu'ils cherchent à obtenir leur guérison en offrant des sacrifices aux démons<sup>2</sup>. Et s'ils ne leur nuisent pas, comment la foi des parents peut-elle leur profiter au moment de leur baptême, tandis que ce péché contre la foi (*perfidia*)<sup>3</sup> ne peut leur faire tort ? » Là-dessus, je réponds que si grande est la vertu de ce sacrement, à savoir le baptême du salut, pour incorporer au Corps du Christ, que l'enfant une fois engendré par la volupté charnelle<sup>4</sup>, lorsqu'il a été une fois régénéré par la volonté spirituelle d'autrui ne peut plus ensuite être enchaîné par le lien de l'iniquité commise par un autre, à laquelle sa propre volonté ne consent pas. « Car l'âme

1. Lettre 98, de l'année 408. Nous ne connaissons ce Boniface, outre la correspondance de saint Augustin, que par la mention de sa présence à la conférence entre catholiques et donatistes tenue à Carthage en 411, à laquelle assistait aussi l'évêque donatiste de Cataque. Cette ville devait être très proche d'Hippone et sans doute en dépendre d'une certaine manière au point de vue ecclésiastique. Augustin et Boniface semblent avoir eu de fréquentes relations d'amitié et de services mutuels.

2. Il ne s'agit pas de magie noire, mais de pratiques idolâtriques. Ces démons sont les faux dieux. Augustin reprochera souvent à ses chrétiens de recourir à eux pour obtenir des faveurs temporelles, en particulier la guérison. On voit que le grave problème posé à l'Eglise par le syncrétisme de certains chrétiens, si difficile à déraciner et même à dépister, en Afrique noire et en Amérique latine notamment, n'est pas un problème nouveau. Cf. M. PONTET, *L'Exégèse de saint Augustin prédicateur* (Théologie 7) Paris [1944], pp. 63-66. F. VAN DER MEER, *Saint Augustin pasteur d'âmes*, trad. fr. Colmar-Paris 1955, I, p. 110.

3. *Perfidia* : péché contre la foi. Dans l'exemple tiré de *De lapsis* de saint Cyprien (plus loin), il s'agira d'une véritable apostasie amenée par la persécution. Ici il ne s'agit que de pratiques superstitieuses. Mais, dans les deux cas, il y a manquement — plus ou moins grave — à la foi chrétienne par le recours à des pratiques idolâtriques.

4. On connaît le pessimisme de saint Augustin concernant le mariage. Ici, en outre, il n'a pas résisté à l'attrait du jeu de mots opposant *carnalem voluptatem* et *spiritualem voluntatem*.

du père est à moi, dit le Seigneur, et l'âme du fils est à moi. L'âme qui aura péché, c'est elle qui mourra » (Ez 18, 4). Or, l'âme d'un enfant ne pèche pas lorsque, sans qu'elle le sache aucunement, ses parents ou tout autre l'entraînent dans des sacrilèges démoniaques.

Mais, si elle a hérité d'Adam ce dont la grâce du baptême devait la délivrer, c'est parce qu'alors elle n'était pas une âme ayant une vie indépendante, une autre âme dont on pût dire : « L'âme du père est à moi, et l'âme du fils est à moi. » Aussi, dès que l'homme existe par lui-même, étant devenu différent de celui qui l'a engendré, il n'est pas tenu pour coupable du péché d'autrui, accompli sans son consentement. Il a donc contracté la culpabilité du péché (*reatum*), parce qu'il ne faisait qu'un avec celui et en celui dont il l'a hérité, au moment où ce qu'il a hérité s'est accompli<sup>5</sup>. Mais un homme distinct ne contracte rien par le fait d'un autre, lorsque chacun vit de sa propre vie, si bien que désormais on puisse dire de lui : « L'âme qui aura péché, c'est elle qui mourra. »

2. Que l'on puisse être régénéré par le secours (*officium*) d'une volonté étrangère, lorsqu'on est présenté à la consécration [du baptême], c'est là l'œuvre de l'unique Esprit par qui est régénéré celui qu'on présente. Car il n'est pas écrit : Si quelqu'un ne renaît de la volonté de ses parents, ou de la foi de ceux qui le présentent<sup>6</sup>, ou des officiants ; mais il est écrit : « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit Saint... » (Jn 3, 5). Donc, tandis que l'eau représente extérieurement le sacrement de la grâce, et que l'Esprit opère intérieurement l'effet bienfaisant de la grâce, délie la chaîne du péché, restaure la bonté de nature (*reconcilians bonum naturae*), l'eau et l'Esprit régénèrent dans le Christ unique l'homme engendré à partir de l'unique Adam. L'Esprit qui régénère, dans les adultes qui présentent l'enfant, et dans ce petit qui est présenté et régénéré, cet Esprit leur est commun : c'est donc par cette participation (*societatem*) à un seul et même Esprit que

5. Lorsque Adam a commis son péché (personnel), nous étions déjà en lui, et c'est ainsi que nous avons contracté le péché originel. Augustin suit la Vulgate qui comprend ainsi Rm 5, 12 : « en lui (Adam) tous les hommes ont péché. » On sait que ce qui correspond à ce *in quo*, dans le texte grec, a un sens beaucoup moins précis.

6. « La foi de ceux qui le présentent » : les parrains qui suppléent les parents absents (cas des orphelins, des enfants trouvés, des enfants d'esclaves) et qui prononcent la profession de foi au nom du petit enfant (*infans* = qui ne parle pas).

la volonté de ceux qui le présentent profite au petit qui est présenté.

Mais, lorsque les adultes pèchent envers ce petit, en l'offrant et en essayant de le lier par les chaînes sacrilèges des démons<sup>7</sup>, il n'y a pas d'âme commune entre eux, si bien qu'ils pourraient aussi avoir la faute en commun. Car la faute ne se communique pas par la volonté d'un autre, comme se communique la grâce par l'unité de l'Esprit Saint. En effet, il peut y avoir un seul Esprit Saint chez cet homme-ci et chez cet homme-là, même s'ils l'ignorent mutuellement : par cet unique Esprit tous deux ont une grâce qui leur est commune. Mais l'esprit de l'homme ne peut être à la fois celui de cet homme-ci et celui de cet homme-là si bien que, alors que l'un pèche tandis que l'autre ne pèche pas, cependant ils auraient une faute commune. Et par là, un petit enfant, engendré une seule fois charnellement par ses parents, peut être régénéré par l'Esprit de Dieu, si bien qu'il soit délivré de l'obligation qu'il a héritée d'eux. Mais une fois régénéré par l'Esprit de Dieu, il ne peut être réengendré de la chair de ses parents, si bien qu'il contracterait à nouveau l'obligation dont il a été délivré. Et c'est pourquoi le petit enfant, une fois qu'il a reçu la grâce du Christ, ne la perd plus sinon par son impiété personnelle, si en avançant en âge il était devenu méchant à ce point. Car alors il commencera à porter ses fautes personnelles : celles-ci ne sont pas enlevées par la régénération, mais elles seront guéries par un autre traitement.

3. On a cependant raison d'appeler homicides, au point de vue spirituel, les parents ou les adultes, quels qu'ils soient, qui s'efforcent de lier par des sacrilèges démoniaques leurs enfants ou n'importe quels petits baptisés. Car s'ils ne leur infligent pas la mort, ils se font leurs meurtriers autant qu'il dépend d'eux. On a donc raison de leur dire, quand on les détourne de ce crime : Ne tuez pas vos petits enfants. L'Apôtre dit aussi, en effet : « N'éteignez pas l'Esprit » (1 The 5, 19) : non pas qu'on puisse l'éteindre, mais autant qu'il dépend d'eux, ils

7. « Le lier par les chaînes sacrilèges du démon ». Cette image qu'on retrouve plusieurs fois dans notre lettre fait allusion à des amulettes, emblèmes ou textes magiques, que l'on s'attachait au corps, d'où leur nom courant de *ligaturae*. Cf. F. VAN DER MEER, *op. cit.*, I, 111. Saint Augustin recommande de mettre en garde les catéchumènes contre ces usages superstitieux, *De catechizandis rudibus*, ch. VII, 11 ; XXV, 48. Cf. *De doctrina christiana* II, ch. 20, 30.

sont appelés à bon droit destructeurs de l'Esprit, ceux qui agissent avec la volonté de l'éteindre. C'est en ce sens qu'on peut comprendre correctement ce que saint Cyprien écrivait dans sa lettre sur les chrétiens tombés<sup>8</sup>, lorsqu'il fait des reproches à ceux qui en temps de persécution avaient sacrifié aux idoles. « Et pour que rien ne manque, dit-il, à ce sommet du crime, les enfants eux-mêmes, par les mains de leurs parents, ont été offerts aux idoles ou mis en contact avec elles : ils ont perdu, ces tout-petits, ce qu'ils avaient reçu aussitôt après leur naissance<sup>9</sup>. » Ils l'ont perdu, veut-il dire, autant que cela dépendait du crime de ceux qui ont essayé de leur infliger cette perte. Ils l'ont perdu dans l'esprit et dans l'intention de ceux qui ont commis envers eux un si grand forfait. Car, s'ils l'avaient perdu en eux-mêmes, ils seraient demeurés sous le coup de la sentence divine, sans que rien les protège de la damnation. Mais si telle avait été l'opinion de saint Cyprien, il n'aurait pas pris aussitôt leur défense en ajoutant : « Lorsque viendra le jour du jugement, ces enfants ne diront-ils pas : " Nous, nous n'avons rien fait, nous n'avons pas délaissé l'aliment et la coupe du Seigneur pour nous hâter, de nous-mêmes, vers des influences sacrilèges. C'est l'incrédulité d'autrui qui a causé notre perte, c'est de la part de nos parents que nous avons subi ce meurtre contre nature : c'est eux qui ont refusé que nous ayons l'Eglise pour mère et le Seigneur pour père. Tandis que nous étions petits et inconscients, et ignorants d'un tel crime, sommes-nous impliqués par d'autres dans le crime, serons-nous victimes de la fraude d'autrui<sup>10</sup> ? " » Saint Cyprien n'aurait pas ajouté ce plaidoyer s'il ne l'avait trouvé très juste, et profitable aux tout-petits lors du jugement

8. « On peut comprendre correctement... » On sait que saint Cyprien, en 256, avec tous les évêques de la province de Carthage, avait déclaré invalide le baptême donné par les hérétiques. Le pape saint Etienne rejeta cette doctrine. Les donatistes ne cessaient donc de mettre en avant l'autorité de Cyprien, et saint Augustin se donna beaucoup de mal pour empêcher cette exploitation d'une opinion aberrante soutenue par le grand martyr d'Afrique. Tout son livre *De Baptismo contra Donatistas* n'a pas d'autre but. Il ne cesse d'y répéter que Cyprien s'est trompé sur ce point, mais qu'il n'est pas pour autant un hérétique : on n'est pas hérétique lorsqu'on a son humilité paisible et son grand amour de l'unité ecclésiastique. Mais ici les propos de Cyprien, quoique un peu embarrassés, sont indemnes de toute erreur.

9. Cf. *De lapsis* IX (PL 4, 487). La citation faite par Augustin porte : *impositi vel adtrectati* que nous avons traduit : « ont offert aux idoles ou mis en contact avec elles. » Le texte de Cyprien porte : *vel impositi vel attracti* qui signifierait peut-être simplement : portés ou amenés (selon qu'ils étaient plus ou moins petits) par leurs parents vers les idoles.

10. *De lapsis, ibid.*

de Dieu. Car s'il est vrai de dire : « Nous n'avons rien fait », puisque « c'est l'âme qui a péché qui mourra », ils ne tomberont pas sous le jugement de Dieu, ceux que leurs parents ont perdus par leur crime, autant qu'il dépendait d'eux.

4. La même lettre rapporte ce fait : des parents obligés de s'enfuir avaient laissé leur petite fille à la nourrice<sup>11</sup>. Celle-ci, après avoir impliqué l'enfant dans les sacrilèges des démons, l'amena ensuite à l'église où, avec des mouvements extraordinaires, l'enfant rejeta l'Eucharistie qu'on lui avait donnée. Ceci me paraît voulu par Dieu pour détourner les adultes de croire que, par une telle iniquité, ils ne commettent aucune faute contre leurs enfants : mais qu'ils comprennent plutôt, par cette agitation significative de ceux qui ne pouvaient parler, combien cela leur rappelle admirablement leur propre devoir, eux qui, après un si grand forfait, se jetaient sur les sacrements du salut dont, certes, ils devraient s'abstenir par pénitence. Et il ne faut pas croire, lorsque la divine Providence agit par les tout-petits, que ceux-ci se conduisent de façon consciente ou raisonnable. De même qu'il ne faut pas admirer la sagesse des ânes parce que Dieu a voulu réprimer la folie d'un prophète en faisant parler une ânesse (Nm 22, 28).

11. Il s'agit de la fuite devant la persécution de Dèce en 250. Voici la narration de Cyprien, qu'Augustin se contente de résumer et qui contient des détails intéressants au point de vue liturgique. On notera, en particulier, la communion donnée à un petit enfant, mêlé aux autres fidèles, avec le vin consacré. « Apprenez ce fait dont j'ai été témoin. Des parents obligés de fuir, affolés par la peur, laissèrent leur toute petite fille au soin de la nourrice. La nourrice amena aux magistrats l'enfant abandonnée. Eux, auprès de l'idole vers laquelle le peuple se rassemblait — comme l'enfant, à cause de son âge, ne pouvait pas manger de viande — lui donnèrent du pain trempé de vin, qui était resté aussi après l'immolation des victimes. Ensuite la mère recouvra sa fille. Mais la petite enfant fut incapable de révéler le crime commis, de même qu'auparavant elle n'avait pu ni le comprendre ni l'éviter. Dans cette ignorance, il arriva que la mère l'emmena avec elle au sacrifice que nous célébrions. Mais alors l'enfant mêlée aux fidèles ne supportant pas notre prière et notre discours, se mit tantôt à s'agiter tout en pleurs, tantôt dans sa fièvre, à remuer de tous côtés comme si elle était à la torture ; son âme ignorante, vu la simplicité de son âge, avouait une certaine connaissance du fait par ces manifestations dont elle était capable. Lorsque, à la fin de la célébration, le diacre commença à présenter la coupe aux assistants et que son tour arriva parmi les autres communicants, la petite, par un instinct de la majesté divine, se mit à détourner le visage, à fermer la bouche en serrant les lèvres et à refuser la coupe. Cependant le diacre s'obstina et malgré sa résistance lui fit boire le sacrement de la coupe. Ce furent alors des hoquets et des nausées. L'Eucharistie ne put demeurer dans ce corps et cette bouche profanés. La boisson consacrée par le sang du Seigneur fut rejetée par ces entrailles souillées. Si grande est la puissance du Seigneur, si grande sa majesté ! Sous sa lumière se découvrent les secrets des ténèbres et même les crimes cachés ne trompèrent pas le prêtre du Seigneur. » (*De lapsis*, XXV, PL 4, 499).

Si un animal sans raison a fait entendre quelque chose qui ressemblait à un langage humain, c'est à un miracle de la puissance divine et non à l'intelligence de l'espèce asine qu'il faut l'attribuer. C'est ainsi que le Tout-Puissant a pu, au moyen d'une âme d'enfant, où la raison n'était pas manquante mais où elle était encore assoupie, montrer par l'agitation de son corps ce que devaient rechercher ceux qui avaient péché contre lui et contre leurs petits. Bref, puisqu'un petit enfant ne peut rentrer en celui qui l'a engendré pour n'être avec lui et en lui qu'un seul homme, ayant sa chair à lui et son âme à lui, « l'âme qui a péché, c'est elle qui mourra ».

5. Et il ne faut pas te laisser émouvoir du fait que certains apportent leurs enfants pour qu'ils reçoivent le baptême non pas en croyant qu'ils seront régénérés par une grâce spirituelle pour la vie éternelle, mais en pensant que ce remède leur conservera ou leur rendra la santé corporelle. Ces enfants n'en sont pas moins régénérés, bien que leurs parents ne les présentent pas dans cette intention. Car ceux-ci apportent à la célébration une coopération nécessaire (*necessaria ministeria*), et ils disent les paroles sacramentelles sans lesquelles le petit ne peut être consacré<sup>12</sup>. Quant à l'Esprit Saint qui habite dans les saints dont, au feu de la charité, est fondue cette colombe d'argent (cf. Ps 67, 14) qui est unique<sup>13</sup> : il accomplit son opération même par le ministère (*servitutum*) d'hommes qui par-

12. « Ils disent les paroles sacramentelles. » La « forme » du baptême n'était pas, comme aujourd'hui, l'invocation trinitaire que le prêtre récite seul. Elle consistait en un dialogue : celui de la triple confession de foi. Le « je te baptise » était superflu puisque, après chaque membre de cette confession trinitaire, on plongeait effectivement dans l'eau le catéchumène. Les parents ou les parrains apportaient donc « une coopération nécessaire » et disaient « les paroles sacramentelles » en prononçant les réponses à la triple interrogation. Ce n'étaient pas de simples témoins mais ils exerçaient un véritable « ministère. »

13. « *Columba* est le nom que saint Augustin donne à l'Eglise en tant que celle-ci est composée de saints, c'est-à-dire de vrais chrétiens, de fidèles animés par la charité et vivant selon l'Esprit, non selon la chair. La *Columba* est faite des saints, unis par la charité dans une unité qui... est le sujet *ecclésiologique* des opérations sanctifiantes et surtout du pardon des péchés. Cette Eglise est une, et elle est aussi unique. Augustin ne professe pas moins que Cyprien l'unicité de l'Eglise, mais il la professe autrement, ayant distingué entre le plan du sacrement et celui de son usage et de son fruit...

« On comprendra qu'Augustin ait fait de *Columba* un véritable nom propre de l'Eglise et qu'il parle de « membres de la Colombe » exactement au sens de « membres de l'Eglise », à condition d'entendre ici par Eglise ce qui, dans l'Eglise empirique, est pur et saint. » Y. CONGAR, *Œuvres de saint Augustin*, 28, *Traité anti-donatistes*, I, Paris, 1963. Introduction générale, pp. 103-109. L'image vient à la fois de Cant. 6, 8 : « Una est columba mea » et de Act 3, 16 et par. « et vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam, et venientem super se. »

fois ne sont pas seulement ignorants, mais indignes et condamnables. En effet, les petits sont présentés pour recevoir la grâce spirituelle, non pas tellement par ceux qui les portent dans leurs bras (quoique ce soit aussi le cas, si ceux-ci sont bons et fidèles,) que par la société universelle des saints et des fidèles. On a raison de comprendre qu'ils sont présentés par tous ceux qui veulent cette présentation, et dont la charité sainte et indivisible contribue à leur communiquer le Saint-Esprit. C'est donc la mère Eglise tout entière, celle qui est dans les saints, qui agit : car, c'est elle qui, tout entière, enfante tous et chacun. Si le sacrement du baptême chrétien, parce qu'il est un seul et même sacrement, est valable même chez les hérétiques et suffit à consacrer, bien qu'il ne suffise pas alors à faire participer à la vie éternelle, sans doute, cette consécration rend coupable l'hérétique qui porte le sceau du Seigneur alors qu'il est hors du troupeau du Seigneur ; mais la saine doctrine nous enseigne qu'il faut régulariser sa situation, mais non pas renouveler sa consécration<sup>14</sup>, combien plus dans l'Eglise catholique, même si le froment à purifier est porté par le ministère de la paille, pour être introduit dans la masse, au milieu de l'aire<sup>15</sup> (*ut ad massae societatem mediante area perducantur*) ?

6. Mais je ne veux pas que cela t'égaré, et que tu estimes que le lien du péché hérité d'Adam ne puisse être rompu que si les enfants sont présentés par les parents afin de recevoir

14. On voit ici naître la doctrine du « caractère ». Le « sceau du Seigneur » (*dominicus character*) n'est pas détruit, comme la grâce, par le péché ou même par l'hérésie. Si le pécheur ou l'hérétique se repent, il ne doit donc pas être baptisé de nouveau, comme le prétendaient les donatistes.

15. La paille et le grain. Dans la controverse anti-donatiste, et aussi dans ses sermons, saint Augustin allègue fréquemment la parabole de l'ivraie, comme celle du filet qui a le même sens (cf. Mt 13, 24-50), pour montrer que, dans l'Eglise présente, les méchants sont inextricablement mélangés aux bons, si bien que l'arrachement précipité de l'ivraie risque de nuire au froment. Il emploie, dans le même domaine de comparaisons rurales, la comparaison du battage, empruntée à la prédication de Jean-Baptiste (Mt 3, 12 ; Lc 3, 17). La moisson recueille à la fois de la paille et du grain ; le battage a pour but de les séparer : le bon grain ira aux greniers du ciel, la paille au feu éternel (Cf. *De baptismo* IV, XIII, § 18 ; XIV, § 21 ; V, XI, § 13 ; *Psaume anti-donatiste*, vers 146, 179-181 ; 187, 214, etc.) Mais il n'y a pas seulement mélange de paille et de froment, comme il y a mélange d'ivraie et de froment. La paille a une utilité, que n'a pas l'ivraie : *le froment est porté par le ministère de la paille* (ici *stipula*, la tige de l'épi, plutôt que *palea* la paille, la bale). Traduisons en termes de pastorales moderne : c'est souvent dans un milieu de christianisme médiocre et plus ou moins sociologique que peuvent se dégager de vrais chrétiens et des militants. Si une plus grande rigueur dans l'octroi des sacrements n'est pas accompagnée d'un effort d'éducation, elle risque de dépeupler l'Eglise : si peu intéressante qu'elle soit en elle-même, la paille peut être nécessaire à la naissance et à la maturation du froment.

la grâce du Christ. Car tu me dis dans ta lettre : « De même que les parents ont été responsables de leur état misérable (*poenam*) il faut, exactement de même, qu'ils soient justifiés par la foi des parents. » Or, tu vois que beaucoup ne sont pas présentés au baptême par leurs parents mais par des étrangers, comme lorsque des enfants d'esclaves sont présentés par leurs maîtres. Et parfois, lorsque leurs parents sont morts, les enfants sont présentés par ceux qui ont pu leur procurer cette miséricorde. Parfois aussi, ceux que leurs parents ont eu la cruauté d'abandonner (*exposuerunt*)<sup>16</sup> pour les faire élever par n'importe qui, sont recueillis par des vierges consacrées, et ce sont celles-ci qui les présentent au baptême. Certainement, elles n'ont jamais eu d'enfants à elles, et elles n'envisagent pas d'en avoir. Si elles agissent ainsi, c'est pour accomplir ce qu'on lit dans l'Évangile où, le Seigneur, ayant demandé qui avait été le prochain de l'homme blessé par les brigands et laissé à demi mort sur la route, reçut cette réponse : « C'est celui qui lui a fait miséricorde » (Lc 10, 37).

7. Il semble bien que tu as trouvé très difficile la question que tu poses à la fin de ta requête, à cause de ce désir très vif chez toi d'éviter le mensonge. « Si je mets devant toi un enfant, dis-tu, et que je demande : lorsqu'il aura grandi sera-t-il chaste, ou bien ne sera-t-il pas un voleur ? Sans aucun doute, tu répondras : Je l'ignore. Et si, dans cet âge tendre où il est, il a de bonnes ou de mauvaises intentions ? Tu diras : je l'ignore. » Si donc tu n'oses rien promettre de certain sur sa conduite future et sur son intention présente, qu'est-ce que cela signifie, lorsqu'on présente des candidats au baptême, que leurs parents répondent pour eux à titre de garants, et disent que ces enfants font quelque chose que leur âge ne leur permet pas de comprendre, et s'il le leur permet, en tout cas cela est

16. On sait que toute l'antiquité gréco-romaine a pratiqué l'*expositio* des enfants. Qu'on se rappelle la légende d'Œdipe et tous les dénouements des comédies antiques par reconnaissance d'un enfant « exposé ».

Nous voyons ici que, pour saint Augustin, les parrains, ceux qui « présentent l'enfant au baptême » ne sont que les substituts des parents absents. Il est possible que l'usage d'avoir un parrain pour tout baptême vienne du baptême des adultes, car ceux-ci devaient avoir des répondants (*sponsores*) qui témoignent de la sincérité de leur conversion et du sérieux de leur formation catéchétique. Ces *sponsores* ou *fidedictores* (que nous avons traduit ici par « garants ») dans le baptême d'un adulte répondaient pour le passé et pour le présent. Dans le baptême d'un enfant, ils doivent répondre pour l'avenir. D'où la difficulté très réelle soulevée par Boniface.

caché ? En effet, nous interrogeons ceux qui présentent les enfants au baptême, nous disons : « Croit-il en Dieu ? » Et, alors qu'à son âge il ignore s'il y a un Dieu, on répond : « Il croit. » Et on répond de même à chacune des questions. Je m'étonne donc que des parents, en ce domaine, répondent avec tant de confiance pour un petit enfant et disent qu'il pratique ainsi le bien à l'heure même où on le baptise et où le baptiseur interroge. Cependant si, au même moment, j'ajoutais : « Celui qu'on baptise sera-t-il chaste, ou ne sera-t-il pas un voleur ? » Je ne sais si quelqu'un osera répondre : il sera ceci ou cela, ou non, alors qu'on me répond sans hésiter qu'il croit en Dieu et qu'il se convertit à Dieu. » Enfin, pour conclure ton rapport, tu ajoutes : « Je te prie de vouloir bien répondre brièvement à ces questions, non pas en me commandant de suivre la coutume, mais en m'en donnant la raison. »

8. Après avoir lu et relu ta lettre, et y avoir réfléchi autant que me le permettait le manque de temps, je me suis rappelé mon ami Nebridius. Il scrutait avec beaucoup de zèle et de subtilité les problèmes les plus obscurs, surtout ceux qui se rapportent à la piété, et il détestait qu'on se contentât de répondre brièvement à ses grandes questions. Quel que fût celui qui l'en priait, il le prenait très mal ; et, si la situation du questionneur le permettait, il le blâmait par l'indignation qui paraissait sur son visage et dans sa voix, jugeant que celui qui posait de pareilles questions se conduisait indignement en acceptant de rester dans l'ignorance sur un tel sujet, où l'on pouvait et devait dire tant de chose. Pour moi, je ne te traiterai pas comme il le faisait, et je ne m'irrite pas. Tu es un évêque, surchargé de soucis, comme moi-même. Par conséquent tu n'as pas le loisir de lire une longue réponse, pas plus que moi de la rédiger. Car Nebridius était un jeune homme quand il refusait qu'on lui répondît brièvement et que, dans nos entretiens, il me posait de nombreuses questions. C'était un oisif questionnant un oisif. Mais toi, aujourd'hui, c'est en pensant qui tu es, et à qui tu poses cette question, que tu me pries de répondre brièvement sur un problème si important. Je le ferai donc autant que je peux, et que Dieu m'aide pour que je satisfasse ton désir.

9. Nous disons souvent, lorsque la Pâque approche, que c'est demain ou après-demain la Passion du Seigneur, alors qu'il a

souffert tant d'années auparavant et que sa Passion ne s'est produite absolument qu'une seule fois. Le jour même du Seigneur, nous disons : Aujourd'hui le Seigneur a ressuscité, alors que tant d'années se sont écoulées depuis sa résurrection. Personne ne sera assez sot pour nous reprocher de mentir en parlant ainsi : n'est-ce pas parce que nous désignons ainsi ces jours en les assimilant à ceux où ces faits se sont produits ; et l'on appelle tel jour non pas le jour lui-même, mais le jour qui lui est semblable par le retour d'une même époque ? Et ne dit-on pas que cela se produit ce jour-là à cause de la célébration du mystère (*sacramenti*) qui ne s'est pas accompli ce jour-là, mais jadis ? Est-ce que le Christ n'a pas été immolé une seule fois en lui-même, et cependant il est immolé sacramentellement (*in sacramento*) non seulement chaque fois qu'on célèbre la Pâque, mais tous les jours au profit du peuple, et ce n'est certes pas mentir que de répondre, lorsqu'on est interrogé, qu'il est immolé ? Car, si les sacrements n'avaient pas une certaine ressemblance avec les réalités dont ils sont les sacrements, ils ne seraient pas du tout des sacrements. C'est en vertu de cette ressemblance que la plupart d'entre eux prennent le nom des réalités elles-mêmes. Comme d'une certaine manière, le sacrement du corps du Christ est le corps du Christ, comme le sacrement du sang du Christ est le sang du Christ, de même donc le sacrement de la foi est la foi. Or, croire n'est pas autre chose qu'avoir la foi. De ce fait, lorsqu'on répond qu'un petit enfant croit, alors qu'il n'a pas encore le sentiment (*affectum*) de la foi, on répond qu'il a la foi à cause du sacrement de la foi ; on répond qu'il se convertit à Dieu à cause du sacrement de la conversion, parce que la réponse elle-même appartient à la célébration du sacrement<sup>17</sup>. C'est ainsi que l'Apôtre dit, en parlant précisément de cela : « Nous avons été ensevelis avec lui dans la mort par le baptême » (Rm 6, 4). Il ne dit pas : nous avons symbolisé (*significavimus*) l'ensevelissement, mais bien : « Nous avons été ensevelis. » Il ne désigne donc pas le sacrement d'une si grande réalité par un autre nom que celui de cette réalité<sup>18</sup>.

17. « La réponse elle-même appartient à la célébration du sacrement » : voir plus haut, note 12.

18. On voit, dans tout ce développement, quelle est la complexité de sens du mot *sacramentum* chez saint Augustin. C'est un mystère, puisqu'il désigne l'événement passé et unique : la mort et la résurrection du Christ. C'est en même

10. Aussi, bien que l'enfant n'ait pas encore la foi qui réside dans la volonté des croyants, ce qui fait alors de lui un fidèle, c'est le sacrement de la foi. De même que l'on répond qu'il croit, de même encore l'appelle-t-on « fidèle » non pas parce qu'il donne un assentiment spirituel (*ipsa mente*) à la réalité, mais parce qu'il participe au sacrement de cette réalité même. Lorsque l'homme commencera à être conscient (*sapere*), il n'aura pas à faire renouveler ce sacrement mais à le comprendre, et il s'unira à sa vérité en y adhérant par le consentement de sa volonté. Tant qu'il en sera incapable, le sacrement sera efficace (*valebit*) pour le protéger contre les puissances ennemies : et il sera tellement efficace que s'il quitte cette vie avant l'usage de la raison, recommandé par la charité de l'Eglise qui s'exerce dans ce sacrement même (*per ipsum sacramentum commendante Ecclesiae caritate*), cet enfant sera délivré par le secours du Christ de cette condamnation qu'un seul homme a introduite dans le monde. Celui qui ne croit pas cela ou qui le juge impossible, est bel et bien un infidèle, même s'il a reçu le sacrement de la foi : il vaut beaucoup mieux que lui, ce petit enfant qui, bien que n'ayant pas une foi consciente (*in cogitatione*), ne lui oppose cependant pas l'obstacle d'une pensée contraire, si bien que le sacrement est reçu en lui pour son salut<sup>19</sup>.

temps la commémoration rituelle qui actualise ce mystère « au profit du peuple. » C'est enfin un engagement (*sacramentum* avait chez Tertullien ce sens, d'où est venu le doublet français de « serment »). Dans tous ces cas, la signification de *sacramentum* est beaucoup plus objective qu'elle ne l'est dans notre mentalité moderne ; aussi avons-nous beaucoup plus de mal qu'Augustin à comprendre que le *sacramentum* de la foi puisse exister chez un petit enfant qui n'a pas l'*affectus* conscient de la foi.

19. « C'est une tradition observée par l'Eglise entière que l'on baptise les petits enfants qui certes ne peuvent encore « par la foi du cœur obtenir la justice et par la confession des lèvres, le salut » (Rm 10, 10), ce qu'a pu faire le bon larron [qui, lui, n'a pas reçu le rite sacramentel]. Bien plus, quand on leur donne le baptême (*cum in eis mysterium celebratur*) ils empêchent d'entendre (*obstrepunt*) les paroles sacramentelles elles-mêmes par leurs pleurs et leurs vagissements ! Et pourtant pas un chrétien ne dira qu'ils sont baptisés en vain. ... Dans les enfants qu'on baptise, le sacrement de régénération vient en premier lieu [de même que jadis la circoncision] ; mais s'ils sont fidèles à la piété chrétienne, la conversion du cœur viendra ensuite, elle dont le sacrement (*mysterium*) est venu en premier lieu dans le corps. Et de même que, chez le larron, ce qui manquait du côté du sacrement de baptême a été suppléé par la bénignité du Tout-Puissant, parce que ce manque ne venait pas du mépris ni de l'orgueil, mais de la nécessité : de même, chez les enfants qui meurent après le baptême, on doit croire que la grâce du Tout-Puissant supplée à l'impossibilité, due non pas à l'impiété de la volonté, mais à la faiblesse de l'âge « pour obtenir la justice par la foi du cœur et, par la confession des lèvres, le salut. » *De Baptismo ad donatistas* IV, ch. 23 et 24.

J'ai répondu, je crois, à tes questions d'une manière qui ne satisferait pas des hommes moins capables et aimant la dispute. Mais pour les gens pacifiques et intelligents, c'est peut-être plus qu'il n'en faut. Et pour justifier envers toi ma réponse, je n'ai pas mis en avant la force de la coutume mais j'ai rendu raison, autant que j'ai pu, de cette coutume très salulaire.